



jeudi 30 juillet 2009

Communiqué de presse

Recrutement des enseignants : l'UNSA Éducation dénonce la publication précipitée des décrets

Les décrets modifiant les conditions de recrutement des enseignants viennent d'être publiés. À quelques modifications de forme près, ils correspondent aux projets de textes auxquels l'UNSA s'était opposée, tant au Comité technique paritaire ministériel qu'au Conseil supérieur de la fonction publique.

La fédération UNSA Éducation dénonce cette publication précipitée des décrets qui ne prend pas en compte, notamment, les analyses du rapport Filâtre. Les promesses ministérielles de dialogue après sa publication sont restées un vain mot.

La fédération UNSA Éducation le regrette profondément. Elle continuera à agir pour la préservation de la qualité de la formation et l'indispensable remise à plat des décrets que les réalités universitaires et professionnelles imposeront à terme.

Le combat pour la formation des enseignants continue.

Jérôme Crozat
Chargé de la communication de l'UNSA Education
06 85 33 27 05
jerome.crozat@unsa-education.org

UNSA ÉDUCATION

87bis avenue Georges Gosnat • 94853 Ivry sur Seine Cedex
Tél. : votre téléphone 01.56.20.29.50 • Fax : 01.56.20.29.89
www.unsa-education.org • national@unsa-education.org

*l'éducation,
notre terrain d'action*